

Séminaire interrégional des CDIAE – automne 2008 - Bordeaux

Table ronde

Le plan de modernisation de l'IAE, le rôle et la place des CDIAE

Olivier WICKERS

Sous-directeur de l'insertion et de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

La compétitivité du pays repose en grande partie sur notre capacité à augmenter le taux d'emploi de la population et à lutter contre le chômage, plus particulièrement le chômage de longue durée. Le projet des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est précisément de transformer de l'exclusion et tous les coûts qui y sont associés en une richesse qui est celle du travail et de la production.

La fonction employeur distingue les SIAE des autres formes d'interventions ou d'outils visant à lutter contre l'exclusion. Le rattachement de la DGEFP au ministère de l'Économie est à ce titre hautement symbolique du lien entre les questions d'emploi au sens strict et la production de richesse.

À l'issue du Grenelle de l'insertion et des travaux menés avec les réseaux, un plan de modernisation de l'IAE a été acté. Ses trois axes sont :

1. La redynamisation des CDIAE

Elle comporte une double dimension : les CDIAE sont à la fois objet et sujet du plan. Objet au sens où le plan vise à les redynamiser. Il s'agit notamment de les rendre capables d'être des lieux stratégiques où le conventionnement des structures s'inscrit dans un cadre général. Sujet dans la mesure où les CDIAE redynamisés doivent être les instances de pilotage du plan.

2. La réforme des modalités de conventionnement des SIAE

Il s'agit de systématiser une démarche de négociation avec fixation d'objectifs. Ces objectifs sont des objectifs de retour à l'emploi. À travers la négociation est reconnue la relation de partenariat qui existe entre l'État et les SIAE. Dans les documents remis ce matin aux participants se trouve notamment le référentiel pour la formalisation du projet d'insertion. Ce référentiel sera utilisé dans le cadre de la négociation.

3. La réforme des modalités de financement des SIAE

L'année 2009 sera une année d'expérimentation car il n'existe pas de travaux suffisamment solides et étayés, permettant de généraliser immédiatement une aide au poste modulable encadrée entraînant un gain d'efficacité. Les modalités de financement des SIAE ne changeront donc pas en 2009, même si des expérimentations seront conduites au second semestre. Seront en revanche menés des diagnostics financiers afin d'identifier leurs besoins en fonds propres.

En partenariat avec :

Le Conseil National
de l'insertion
par l'activité économique



Avec le soutien de :

Avisé
Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

Janine JARNAC

Conseillère déléguée à l'insertion par l'économique
Conseil régional Aquitaine

1. La gouvernance de l'IAE

Le séminaire d'aujourd'hui est l'occasion de réunir tous les partenaires institutionnels de l'IAE et de faire le point sur l'implication de chacun. La question de la gouvernance de l'IAE a été évoquée à de nombreuses reprises lors du Grenelle de l'insertion. Si l'IAE reste une compétence de l'Etat, celle-ci ne pourra pleinement s'exercer sans un partenariat fort avec les collectivités locales.

Depuis 1998, le Conseil régional d'Aquitaine mène une politique d'insertion volontariste dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et participe aux instances départementales de l'IAE, lieu d'un partenariat efficace avec les autres acteurs. Notre politique est complémentaire des actions d'insertion sociale menées par les Conseils généraux.

2. La redynamisation des CDIAE

La redynamisation des CDIAE est nécessaire. Par son approche offensive et stratégique, le Conseil régional d'Aquitaine entend contribuer à la réflexion pour faire de chaque CDIAE une véritable instance de pilotage de l'offre d'insertion. Mobiliser les acteurs pour mettre en cohérence les ressources, les outils et les dispositifs, tout en préservant la spécificité de chacun, tel est l'objectif qui doit être poursuivi au sein des CDIAE.

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'avis du CDIAE, qui effectue un véritable travail de fond, soit pris en compte. Or aujourd'hui, le CDIAE n'a qu'un pouvoir consultatif.

3. La réforme des modalités de conventionnement des SIAE

Le Conseil régional d'Aquitaine sera particulièrement attentif à cette réforme. Si elle doit permettre d'améliorer la visibilité de l'offre des SIAE, il faudra veiller à ce qu'elle ne mette pas en difficulté les structures les plus fragiles.

4. Le rapprochement avec le monde économique

Le Conseil régional d'Aquitaine vise à favoriser le rapprochement des SIAE avec le monde économique. Notre vision sectorielle par marché nous a notamment permis de développer les relations avec les branches professionnelles. D'autre part, nous travaillons sur l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics. De façon générale, il est important que l'Etat aide les SIAE à conquérir des marchés.

Olivier WICKERS

Sous-directeur de l'insertion et de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

- a) Sur le plan national, l'IAE représente environ 5000 structures et 17000 salariés permanents, soit une moyenne de 3 salariés permanents par structure. Les capacités de traitement administratif des SIAE ne sont donc pas illimitées, ce dont nous avons tout à fait conscience. Il faut toutefois être attentif à ne pas inverser les causalités : ce qui peut éventuellement poser problème à une petite structure n'est pas tant la charge de travail induite par la réforme des modalités de conventionnement que sa capacité à développer un projet d'insertion et à le formaliser.
- b) L'avenir des SIAE passe par leur capacité à donner véritablement corps à la notion de parcours et à offrir de véritables parcours d'insertion aux salariés qu'elles recrutent. Ceci implique notamment qu'elles soient en mesure de mettre en place des partenariats opérationnels.
- c) C'est précisément afin de favoriser le développement économique des SIAE que l'Etat fait appel à l'expertise de la Caisse des Dépôts.
- d) Le caractère consultatif du CDIAE tient à ce que le préfet reste en définitif responsable des crédits qu'il engage au nom de l'Etat.

En partenariat avec :

Le Conseil National
de l'insertion
par l'activité économique



Avec le soutien de :



Mireille BORDES
Vice-présidente
Conseil général de Dordogne

1. La redynamisation des CDIAE

Il est important que les différents partenaires de l'IAE puissent avoir des temps d'échange, analyser ensemble quelles sont les difficultés rencontrées par les SIAE, trouver des solutions, etc. Dans cette perspective, la redynamisation des CDIAE est importante.

2. La gouvernance de l'IAE

L'IAE reste une compétence de l'Etat et les départements n'interviennent qu'à titre complémentaire. En Dordogne, le Conseil général travaille en très bonne intelligence avec les services déconcentrés de l'Etat.

Par ailleurs, une difficulté subsiste pour les départements : leur absence de compétence économique.

En partenariat avec :

Le Conseil National
de l'Insertion
par l'Activité Économique



Avec le soutien de :

Avise
Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

Xavier ROLAND-BILLECART
Directeur interrégional
Caisse des Dépôts et Consignations

Institution financière, la Caisse des Dépôts est un partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités territoriales. L'accompagnement des politiques publiques constitue l'une de ses principales missions.

Son implication dans le domaine de l'IAE s'est traduite en mars 2008 par la signature de la Convention Agir pour l'emploi. A travers cette convention qui couvre la période 2008-2010, la Caisse des Dépôts s'est notamment engagée à appuyer :

- Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)

Les DLA accompagnent en ingénierie individuelle ou collective des structures d'utilité sociale, dont des SIAE. En 2007, près de 850 SIAE ont bénéficié d'un accompagnement.

- La réalisation d'autodiagnostic économiques et financiers

Sera développé en partenariat avec France Active un outil permettant d'accompagner 300 structures par an pendant 5 ans, ce qui représentera au final 1500 SIAE, soit un peu moins d'un 1/3 de l'ensemble des SIAE.

La CDC fait ainsi de l'intermédiation. Autrement dit, elle n'intervient pas directement auprès des SIAE, mais passe par des intermédiaires.

En partenariat avec :

Le Conseil National
de l'insertion
par l'activité économique



Avec le soutien de :



Alain RIBAGER
Directeur
IRIS Poitou-Charentes

1. La redynamisation des CDIAE

Si redynamisation signifie partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (financeurs, réseaux de l'IAE, partenaires sociaux, etc.), alors la redynamisation est nécessaire, mais à condition qu'il y ait un travail de fond sur les projets. C'est bien une dynamique territoriale de projets qu'il convient de mener. Il faut trouver collectivement les financements qui permettront aux projets d'être mis en place et d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés par les différents bailleurs. Ces objectifs ne sont pas concurrents les uns des autres et ne doivent donc pas être négociés de manière bilatérale avec les SIAE. Aussi le CDIAE doit-il être un lieu de débat.

2. Le financement des SIAE

Les deux axes de financement des SIAE sont :

a) les financements publics

Ils rémunèrent la prestation socio-formative assurée par les SIAE. Une véritable politique de développement territorial partagé ne se fera pas à financement constant !

b) la vente de biens et services

Il faut favoriser l'accès des SIAE à des marchés, à travers la commande publique notamment, afin de leur permettre de construire dans la durée des parcours d'accompagnement socioprofessionnel.

3. La réforme des modalités de conventionnement des SIAE

Il serait bon de mettre en place un conventionnement unique. Conventionner avec chaque partenaire (l'Etat, le Conseil général, le Conseil régional, etc.) est extrêmement lourd, notamment pour les structures qui manquent de ressources administratives.

D'autre part, une telle réforme nécessite d'accompagner les structures. Celles qui sont engagées dans des démarches qualité au sein de leurs réseaux ne devraient pas rencontrer de difficulté majeure ; pour les autres, une démarche d'accompagnement est indispensable.

Enfin, concernant les effets emploi, il est important de prendre en compte des critères de précarité. Conclure un CDI de 10h, 15h ou 35h, ce n'est pas pareil !

Olivier WICKERS

Sous-directeur de l'insertion et de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

a) Le terme de "conventionnement unique", parfois utilisé, prête à confusion. Si le référentiel du projet d'insertion peut être unique et servir de base au dialogue avec l'ensemble des financeurs, l'acte de conventionnement reste propre à chaque financeur. Au CDIAE incombe le rôle de mettre en cohérence les objectifs des différents financeurs.

b) Au chapitre "Moyens" des conventions entre les SIAE et l'Etat peuvent être prévues des actions en faveur du développement économique. Les DDTEFP peuvent par exemple s'engager à organiser des réunions avec des branches professionnelles ou avec des acheteurs publics.

c) Un accompagnement des SIAE aux nouvelles modalités de conventionnement sera réalisé sous forme d'une prestation de trois jours, financée par le Fonds départemental d'insertion (FDI) ou sur des crédits des fonds d'ingénierie des DLA. Cette prestation sera renforcée si nécessaire.

En partenariat avec :

Le Conseil National
de l'insertion
par l'activité économique



Avec le soutien de :



Patrick LECLERCQ

Directeur des ressources humaines
Delpeyrat Traiteur Lot-et-Garonne

Delpeyrat Traiteur est la branche "Plats cuisinés" du groupe Delpeyrat. La société a été rachetée il y a deux ans et demi à un fonds de pension anglais. Depuis, elle s'est développée de manière significative ; elle compte aujourd'hui près de 250 salariés sur le site d'Agen dans le Lot-et-Garonne.

Lorsque les premiers marchés ont été gagnés après le rachat, nous avons dû recruter. Nous nous sommes alors tournés vers le service public de l'emploi, les agences d'intérim auxquelles nous avons l'habitude de faire appel, mais aussi vers les SIAE locales.

Si au départ nous recherchions essentiellement des personnes non qualifiées, nous avons rapidement eu besoin de salariés plus qualifiés, capables notamment de prendre en compte les exigences de sécurité alimentaire, c'est-à-dire des personnes sachant lire, écrire, compter, et pouvant évoluer sur des machines et y configurer des paramètres simples.

Localement ont été mises en place des actions visant à renforcer entre les SIAE et le monde économique : visite d'entreprises, simulation de recrutement, présentation de secteurs d'activité par des chefs d'entreprises, etc.

Une fois les personnes en insertion recrutées, le désengagement des SIAE peut parfois conduire à des situations d'échec.

En partenariat avec :

Le Conseil National
de l'insertion
par l'activité économique



Avec le soutien de :

Avisé
Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

Serge LOPEZ
Directeur
DRTEFP Aquitaine

1. L'IAE en Aquitaine

Il existe en Aquitaine environ 200 SIAE, présentes dans des secteurs d'activité variés. Elles emploient près de 1000 salariés permanents et accueillent chaque année 13000 personnes pour un taux de sortie vers l'emploi de 46 %.

Si elles reçoivent annuellement 25 millions d'euros de subventions (dont 68 % provient de l'Etat, ce chiffre incluant la valorisation des contrats aidés), elles réalisent un chiffre d'affaire de 60 millions d'euros, font 14 millions d'achats, versent 53 millions de salaires et 14 millions de cotisations patronales. Acteurs de l'économie locale, elles sont ainsi créatrices de richesse et de PIB.

Elles réunissent autour d'elles de nombreux partenaires : collectivités territoriales, acteurs du monde de l'insertion et de l'emploi, mais aussi des milieux économiques, etc. L'implication du Conseil régional est notamment à souligner.

Elles sont fédérées dans le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Économique (Garie), que nous souhaitons consolider.

2. Le plan de modernisation de l'IAE

En Aquitaine, le bilan des CDIAE est variable. De façon schématique, on peut dire qu'un tiers fonctionne bien tout en étant conforme au décret, qu'un autre tiers fonctionne bien sans être conforme au décret et que le dernier tiers a encore des marges de progression. Il est important que les CDIAE jouent un rôle stratégique.

La réforme des modalités de conventionnement doit permettre aux SIAE, à l'image de ce qui a été fait au niveau des Missions locales, d'entrer dans une logique de contractualisation et de performance. Nous avons bien conscience que toutes les SIAE n'accueillent pas le même public ; aussi des négociations structure par structure auront-elles lieu.

Concernant les modalités de financement, l'objectif est de parvenir à terme à un dossier unique pour les porteurs de projet.

Débat avec la salle

→ **Président AI, membre du CDIAE des Landes**

Un partenaire important est absent aujourd'hui : les communes. Sans leur implication, ma structure ne pourrait pas survivre.

Serge Lopez

Les collectivités infra-départementales sont évidemment les bienvenues, notamment dans le tour de table des financeurs.

Janine Jarnac

Il ne faut pas se focaliser sur la seule dimension financière, mais également prendre en compte l'aspect développement local. Les pays, communautés de communes et autres collectivités qui s'engagent en faveur de l'IAE ont un véritable projet de développement.

→ **DDTEFP de la Creuse**

S'il est important de redynamiser les CDIAE et de réformer les modalités de conventionnement et de financement des SIAE, subsiste une inquiétude : comment les SIAE pourront-elles faire face à la crise économique ? La crise actuelle va réduire le niveau d'activité des SIAE ainsi que les débouchés pour leurs salariés. D'autre part, dans le département de la Creuse, malgré nos efforts pour développer l'IAE, il n'existe aujourd'hui que deux EI. Des projets existent, encore faut-il que l'Etat puisse assurer le financement nécessaire.

Serge Lopez

Les clauses sociales constituent un enjeu majeur pour les SIAE. Reste à savoir comment elles structurent leur offre pour apporter une réponse aux entreprises attributaires des marchés.

Janine Jarnac

Pour saisir pleinement l'opportunité que représentent les clauses sociales, l'offre d'insertion doit être mieux répartie sur le territoire.

Olivier Wickers

Les objectifs fixés aux SIAE seront négociés et contextualisés.

Alain Ribager

Le rééquilibrage territorial de l'offre d'insertion nécessite qu'il y ait des porteurs de projet. D'autre part, il faut que soient noués des partenariats avec des entreprises dites classiques pour co-construire sur le terrain des SIAE, outils de formation par le travail. Dans le département des Deux Sèvres, nous avons construit ensemble avec la CAPEB des entreprises d'insertion. Concernant les marchés publics, il ne faut pas considérer uniquement la phase d'intégration dans les entreprises. Les marchés publics amènent aussi de l'activité aux SIAE, leur permettant ainsi de construire des parcours dans la durée.

→ **Président AI, membre du CDIAE**

Le CDIAE dans lequel je siége est à mes yeux une simple chambre d'enregistrement qui gère la pénurie.

Olivier Wickers

Le budget global de l'IAE est voté par le Parlement. C'est donc une question politique d'arbitrage des priorités.

→ **Directeur DRTEFP Poitou-Charentes**

Il est possible de s'inspirer de ce qui a été fait au niveau des Missions locales avec la mise en place de conférence des financeurs. Ceci permettra une transparence totale vis-à-vis des collectivités locales qui craignent parfois à tort que leur implication en faveur de l'IAE n'entraîne de façon symétrique un désengagement de l'Etat.

→ **Administratrice UREI Limousin**

Dans le cadre de la réforme des modalités de conventionnement, comment la distinction entre les SIAE appartenant au secteur marchand et celles relevant du secteur non marchand sera-t-elle maintenue ?

→ **Directeur agence locale pour l'emploi Haute-Garonne**

Dans le département, il existe 28 Comités techniques d'animation (CTA) qui permettent d'apporter des réponses en termes de construction de parcours et de relations avec les entreprises dites classiques.

→ **Elu Conseil régional de Poitou-Charentes**

Deux termes me semblent importants : ceux de "projet partagé" et de "parcours co-construit". D'autre part, peut-être faut-il non pas parler d'insertion par l'activité économique, mais d'apprentissage par l'activité économique, si l'on veut faire évoluer les représentations.

→ **Responsable service emploi insertion Conseil général de Corrèze**

Dans le cadre de la réforme des modalités de conventionnement, il faudra être attentif à ne pas exiger trop des ACI qui accueillent, rappelons-le, des publics en grande difficulté.

Olivier Wickers

Il y a un enjeu d'orientation des publics au regard des objectifs "emploi" qui sont assignés aux SIAE. Ceci ne remet absolument pas en cause la responsabilité d'accueil inconditionnel qui incombe à l'Etat et aux collectivités vis-à-vis des personnes en situation d'exclusion. A l'Etat et aux collectivités d'assurer une réponse globale républicaine.